

Rencontre avec Darmanin

UN PROTOCOLE SIGNÉ POUR FÉVRIER ?

Lundi 20 décembre 2021, le ministre de l'Intérieur Gérald DARMANIN recevait notre organisation syndicale, comme il s'y était engagé, pour faire le point sur nos revendications et présenter un calendrier d'étapes.

En déclaration préalable, le SNIPAT a souligné que les annonces du ministre en clôture du Beauvau de la sécurité ont été porteuses d'espoirs qui ne devront pas être déçus.

GOUVERNANCE POLICE

Le statut interministériel est une erreur de plus en plus reconnue car il freine la reconnaissance spécifique et nécessaire en police nationale.

La police doit se structurer en autonomie autour des deux pans que sont l'**Opérationnel** (actifs et scientifiques) et le **Soutien** (administratifs, techniques, spécialisés).

Elle doit reprendre la main sur le recrutement de ses agents, leur formation et le déroulement de leur carrière.

L'ISS PATS

Sur la base de ce qui existe pour les agents « soutien » en pénitentiaire, cette indemnité reconnaîtrait l'exposition au danger inhérente au fait de travailler en police.

Cette création, soutenu également par les corps Actifs, concernerait tous les corps exerçant en police.

STATUT DES POLICIERS SCIENTIFIQUES

Les policiers scientifiques, partis d'un statut d'A.T.L. en 1990, ont vu leur emploi considérablement évoluer et attendent depuis de trop nombreuses années un nouveau statut.

Un projet statutaire existe dans les tiroirs de la DRCPN. Celui-ci n'avait pu aboutir en raison de blocages internes et politique qui ont depuis évolué.

Il est grand temps de repenser la police de la preuve.

ET BIEN PLUS ENCORE

Repyramidage, promotion, examen pro, disparition de la catégorie C, greffier de police, formation à l'académie de police, professionnalisation par certification, le carré social (logement, restauration, Transports, Mutuelles)

De nombreux sujets ont été évoqués. Le SNIPAT demande au ministre de taper fort pour enfin donner un nouvel élan à cette « vieille » institution. Pour la moderniser autant technologiquement qu'organisationnellement !

Le ministre de l'Intérieur a pris acte de toutes ces revendications qu'il juge pertinentes et de bon sens et s'appuiera sur l'expérience du SNIPAT pour établir

UN PROTOCOLE D'ACCORD DANS LE CADRE DE LA LOI ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR À SIGNER D'ICI FIN FÉVRIER .



SNIPAT, UN SYNDICAT ENGAGÉ !

